

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 446

21 février 2008

SOMMAIRE

Albacora Participation S.à r.l.	21383	Getronics PSF Luxembourg	21405
Alcea S.A.	21403	Greenstock	21379
Alcea S.A.	21404	Immobilière Nicole S.A.	21375
Alpe-Lux A.G.	21404	In Globo Consult S.A.	21395
Ashby	21402	Kemm S.A.	21402
Avrora Realty Group S. à r.l.	21396	Kemm S.A.	21402
Baltic Alternative Resources	21379	Kenny S.A.	21379
BayernLB HEDGE FONDS	21407	La Continentale S.A.	21408
Beeckesteyn Holding S.A.	21402	Les Lingerie Classiques	21405
BSN Financing Co. S.A.	21405	ML Poivre Durable S.e.c.s.	21362
BTP Investments Partners Luxembourg S.A.	21407	PCC European Holdings S.à r.l.	21406
Conchita S.A.H.	21375	PCC Finance Luxembourg S.à r.l.	21406
Consilium S.A.	21408	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	21406
Courtal	21404	Pianon Constructions S.A.	21362
Duferco Real Estate S.A.	21397	Pianon S.A.	21362
Edinformatic S.A.	21408	P.N.G. (Luxembourg), S.à r.l.	21379
ELITT S.à r.l.	21406	P.N.G. (Luxembourg), S.à r.l.	21378
Eneris Wind Italia SA	21379	Residential Initiatives II S.à r.l.	21380
Euroconsult S.A.	21403	Romanza Investments S.à r.l.	21396
Euroconsult S.A.	21403	SE Consult	21395
Euro Gastronomie, S.à r.l.	21405	Sefinor S.A.	21375
Euroholding Fashion S.A.	21378	Seril	21403
Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Ré- vision Everard-Klein S.à.r.l.	21404	Specialist Investment Funds (2)	21401
Fini International Luxembourg S.A.	21408	Sunderland Immo S.à r.l.	21382
GeoSat Holding S.A.	21396	Transition Capital S.A.	21395
GeoSat S.A.	21395	Valera Holdings S.à r.l.	21375

Pianon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 47.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour PIANON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018919/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09913. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pianon Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour PIANON CONSTRUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018920/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09911. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

ML Poivre Durable S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.626.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending, (hereinafter the «General Partner»); and

2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

3.- ML POIVRE REAL ESTATE 2, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

4.- ML POIVRE REAL ESTATE 3, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

5.- ML POIVRE REAL ESTATE 4, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

6.- ML POIVRE REAL ESTATE 5, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

(hereinafter individually, and any person admitted to accede to this Agreement as a limited partner, a Limited Partner, collectively the Limited Partners, and together with the General Partner, the Partners, and each of the persons referred to in 1. to 6. from time to time a Party and collectively the Parties),

all here represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Interpretation. Except as otherwise provided in this Agreement or required by the context, the following principles shall be applied in the interpretation of this Agreement:

(a) a reference to a person shall be construed as a reference to any individual, body corporate, partnership, unincorporated business association, trust, government, state or agency of a state or government;

(b) the singular includes the plural and vice versa;

(c) references herein to an Appendix, an Annex, a Clause, a Paragraph, a Recital, a Section, an Exhibit or a Schedule are references to an appendix hereof, an annex hereof, clause hereof, a paragraph hereof, a recital hereof, a section hereof, an exhibit hereto or a schedule hereto;

(d) the headings in this Agreement are for convenience only and shall not affect its interpretation or construction;

(e) any reference to this Agreement or any other agreement or document shall be construed as a reference to this Agreement or, as the case may be, such other agreement or document as the same may have been, or may from time to time be, amended or supplemented;

(f) Appendices, Annexes, Exhibits and Schedules to this Agreement form an integral part of this Agreement;

(g) any reference to a statute or treaty shall be construed as a reference to such statute as the same may have been, or may from time to time be, amended or re-enacted; and

(h) any reference herein to including shall be construed as a reference to «including but not limited to» unless the context otherwise requires.

Art. 2. Formation. The Parties hereby establish among themselves a limited corporate partnership (société en commandite simple) regulated by the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and the present Agreement, under the name ML POIVRE DURABLE S.e.c.s. (the Partnership).

Art. 3. Purpose.

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may directly or indirectly acquire and invest in real estate in Luxembourg or abroad.

3.3. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. In general, the Partnership may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Partnership is established at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the General Partner.

4.2. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

4.3. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Partnership. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the General Partner.

Art. 5. Duration. The Partnership is established for an undetermined period of time.

Art. 6. Capital and units.

6.1. The capital of the Partnership is at five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-), represented by fifty (50) ordinary units and one (1) management unit.

6.2. The General Partner hereby subscribes for the sole management unit and undertakes to make a cash contribution of one hundred euro (EUR 100.-).

6.3. Each Limited Partner hereby subscribes for ten (10) units and undertakes to make a cash contribution of one thousand euro (EUR 1,000.-).

6.4. All capital contribution shall be accounted for in the relevant partner's capital account, as set out under Schedule 1. The aggregate cash contributions of five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-) shall be fully paid-in.

6.5. All units issued by the Partnership are and will remain in registered form. Each unit is indivisible. A Partners' register will be held at the registered office of the Partnership.

Art. 7. Transfer of interests.

7.1. The General Partner may not sell, assign, transfer, exchange, lease, mortgage, charge, hypothecate, pledge or otherwise convey or encumber, voluntarily or by operation of law, all or any portion of its interest in the Partnership unless it is unanimously approved in writing by all the Partners. Such transfer is only valid if the procedures required by article 1690 of the civil code are respected.

7.2. The transfer of a Limited Partner's unit in the Partnership to another Limited Partner is only valid with the prior consent of the General Partner. No Limited Partner shall have the right to transfer its interest to third parties, except with the prior consent of the General Partner and by means of a resolution of the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of this Agreement. Such transfers are only valid if the procedures required by article 1690 of the civil code are respected.

Art. 8. Admission of additional Limited Partners. The admission of new or additional Limited Partners and the issue of units thereto is subject to a resolution of the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of this agreement.

Art. 9. Liability of the Partners.

9.1. General Partner

The General Partner is personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

9.2. Limited Partners

9.2.1. The Limited Partners shall be limited partners (commanditaires) of the Partnership and, as such, shall not be liable towards third parties except as expressly provided for in this Agreement or in terms of the mandatory provisions of the applicable Law.

9.2.2. Subject to this Clause Art.1, the liability of a Limited Partner will be limited to the amount of its respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by law, nothing in this Agreement shall remove, diminish or affect such limitation, provided such Limited Partner complies with the provisions of this Agreement and any applicable Law.

Art. 10. Management of the Partnership. The Partnership shall be exclusively managed by its General Partner. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition and engages the Partnership towards third parties. The Partnership's signature may exclusively be used for the needs of the Partnership and within the limits of its object.

Art. 11. Powers and obligations of the General Partner.

11.1. The General Partner shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the Partnership in all respects and in all matters. Except as expressly provided in the present agreement or expressly required by the Law, the General Partner is hereby granted the right, power and authority to perform on behalf of the Partnership all acts which, in its sole judgement, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The General Partner shall devote such time and attention to the Partnership as shall be necessary to conduct its business in an efficient manner.

11.2. The General Partner and the members or employees of the General Partner shall receive no remuneration from the Partnership for their duties. However, all reasonable costs or expenses borne on behalf of the Partnership or in connection with the management of the same shall be reimbursed by the Partnership.

11.3. The General Partner may be removed at any time if such removal is as a result of the General Partner's gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of its obligations and duties as general partner of the Partnership. Such removal may only be effected by all Limited Partners unanimously.

Art. 12. Representation of the Partnership. The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the General Partner, (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager of the General Partner or (iii) the single signature of any person to whom such power has been validly delegated in accordance with the articles of association of the General Partner. Such delegatee shall in no event be a Limited Partner.

Art. 13. Restrictions on Limited Partners. No Limited Partner shall:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (b) have any voice in the management or operation of any Partnership assets, or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other Partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other Partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

Art. 14. Meetings of the Partners.

14.1. Notice

The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner with at least eight days prior notice. The general meeting of Partners shall be held at the registered office of the Partnership or any other place as indicated in the convening notice. If all Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

14.2. Quorum

The general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partners and half (1/2) of the Limited Partners are present or represented.

14.3. Powers and voting rights

Each Partner in the Partnership shall have one vote in general meetings of Partners. Each Partner may appoint any person or entity as his/her attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent him/her at a general meeting of Partners.

14.4. Majority

Subject to any other provision of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of the total number of votes validly cast.

Amendments of this Agreement, including the admission of new or additional Limited Partners, require a majority of Partners representing three quarters of the corporate capital of the Partnership.

Art. 15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the 1 of January and shall terminate on the 31 of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the establishment of the partnership and shall terminate on the 31 of December 2007.

15.2. Each year, the General Partner shall draw up an inventory, draft a management report and prepare in accordance with applicable law, the financial statements of the Partnership

Art. 16. Annual general meeting of Partners. The Partners' meeting is, after each accounting year, on the first Tuesday of the month of April required to approve the management report, the balance sheet and profit and loss account, the allocation of the results and to grant discharge to the General Manager.

Art. 17. Allocation and distribution of profits and losses.

17.1. The net profit of the Partnership, determined in accordance with the Luxembourg accounting standards, shall be allocated to the Partners' capital accounts pro rata to their average weighted capital accounts during the financial year.

17.2. Distributions of profits to Partners shall be made only to the extent of positive capital account balances resulting from profit allocations and only if voted by (i) Limited Partner(s) holding at least fifty percent of the capital interest in the Partnership, and (ii) the General Partner, all Partners acting in an exercise of their good faith discretion with regard to the financial advisability of such distributions at the time.

17.3. The General Partner shall not cause the Partnership to make any distribution:

- (a) unless there is sufficient cash available therefore;
- (b) which would render the Partnership insolvent; or

which, in the opinion of the General Partner, would or might leave the Partnership with insufficient funds or profits to meet any future contemplated obligations, liabilities or contingencies.

17.4. Losses, if any, shall first be borne by the Limited Partner(s) in proportion to the contribution by the Partner(s) to the Partnership and shall be deducted from the capital account of the Partner(s) until the mount of their capital accounts reaches zero. Losses that remain after the application of the provision in the previous sentences shall lead to negative capital accounts of the General Partner.

17.5. Any negative capital accounts of the General Partner must have been fully restored before any Limited Partners are entitled to any allocations and distributions in respect of their capital accounts pursuant to Section 16.1 of profits that have been gained in later financial years.

Art. 18. Dissolution and termination of the Partnership.

18.1. Prohibition of termination

Except as expressly provided herein, no Partner shall have the right, and each Partner hereby agrees not to take any action which would result in the dissolution, termination or liquidation of the Partnership. No Partner shall have the right, and each Partner hereby agrees not to petition a court for the dissolution, termination or liquidation of the Partnership, except as such rights are provided in this Agreement or are available under applicable law.

18.2. Events of dissolution

The Partnership may be dissolved:

(a) upon a decision of the Partners by means of a resolution of the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of this Agreement.

(b) upon the occurrence of an event specified under the Law; or

(c) upon bankruptcy, dissolution, liquidation, or removal of the General Partner unless a successor has been appointed.

The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution or insolvency of a Partner shall not per se dissolve the Partnership.

18.3. Termination

Dissolution of the Partnership shall be effective on the day on which the event specified in section 18.2. herein occurs giving rise to the dissolution, but the Partnership shall not terminate until all the assets of the Partnership have been fully distributed as provided in section 18.5. herein.

Notwithstanding the dissolution of the Partnership, prior to the termination of the Partnership, as aforesaid, the business of the Partnership and the affairs of the Partners, as such, shall continue to be governed by this Agreement. Upon dissolution, the General Partner or, if there is none, a liquidator appointed by a majority of the three quarters (3/4) of Limited Partners shall liquidate the assets of the Partnership and distribute the proceeds thereof as contemplated by this Agreement.

18.4. Winding-up

In the event of the dissolution of the Partnership for any reason, the General Partner shall commence to wind up the affairs and the Partnership's investments. The General Partner shall have full right and unlimited discretion to determine the time, manner and terms of any sale or sales of assets pursuant to such liquidation having due regard to the activity and condition of the relevant market and general financial and economic conditions.

18.5. Distributions in liquidation

The proceeds of the liquidation shall be distributed by the General Partner in the following order of priority:

(a) First, to discharge or make adequate provision for all the Partnership's debts and liabilities to creditors, including, to the extent permitted by law, debts owed to Partners; and

(b) Second, to any reserve fund which the General Partner deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the Partnership; and

(c) Third to the Partners, in accordance with section 16 above.

Art. 19. Miscellaneous.

19.1. Representations and warranties

Each Party hereby represents and warrants that on the date of this Agreement:

(a) To the extent it is a body corporate, it is duly organized and validly existing under the laws of its jurisdiction and it has full power and authority, corporate and otherwise, and all necessary permit and licenses, to carry on its business as currently being conducted, to own or hold under lease all properties owned or leased by it and to enter into and perform its obligations under this Agreement and any other agreements necessary to the transactions contemplated hereby or thereby to which it is or is to become a party.

(b) The execution and delivery by it, and the performance by it of its obligations under this Agreement has been duly authorized by all necessary action and (assuming the due authorization, execution and delivery by each other Party thereto) this Agreement constitutes a legal, valid and binding obligation, of it enforceable against it in accordance with its terms.

(c) Neither the execution and delivery by it of this Agreement, nor the consummation by it of any of the transactions contemplated hereby or thereby, nor the performance by each Party of its obligations hereunder or thereunder, (i) conflicts or will conflict with or violate in any respect any currently existing law or governmental rule, regulation, judgment or order or any judicial or administrative order or decree applicable to or binding upon it or on any of its properties, (ii) conflicts to the extent it is a body corporate or will conflict with its organizational documents, (iii) requires or will require the consent or approval of, the giving of notice to, the registration with, or the taking of any other action in respect of, or any order, permit waiver, exemption, authorization, consent, approval, registration and filing of or with, any Governmental Authority, except for such contents or approvals that have been obtained or notices that have been given or registrations that have been made or other actions that have been taken.

(d) There are no actions, suits or proceedings pending or, to the actual knowledge, after due inquiry, of it, threatened before any court or by or before any other governmental or public commission board, authority or agency, or any

arbitrator which (a) if adversely determined, either individually or in the aggregate, would have a material adverse effect on a Party's financial condition or its ability to perform his/its obligations under this Agreement, or (b) call into question the validity and enforceability of or relate in any other material way to this Agreement or the transactions contemplated by any thereof.

19.2. Assurances

19.2.1. The Limited Partners shall promptly upon request by the General Partner take any and all actions and adopt any and all resolutions required for or conducive to the implementation of the arrangements by and between them and the Partnership in accordance with the provisions of this Agreement.

19.2.2. Each of the Partners shall execute and deliver all such further documents and instruments and shall use its best efforts to take all such further action as may be reasonably necessary or advisable to consummate or implement expeditiously the transactions contemplated hereby. Moreover, upon the first request of the Partnership acting through the General Partner, the Partners shall provide all necessary information to enable the Partnership to meet its obligations under the so-called «Know Your Customer» regulations, which are in force in Luxembourg.

19.3. Entire Agreement

This Agreement constitutes the entire understanding and agreement between the Parties in relation to its subject matter and replaces and revokes all prior agreements, undertakings, arrangements, understandings or statements of any nature made by the Parties or any of them whether oral or written (and, if written, whether or not in draft form) with respect to such subject matter. In the event of any ambiguities between the wording of this Agreement and any of its Schedules, Annexes, Exhibits or Appendices, the text of this Agreement shall prevail and the Parties shall at all times make all such amendments to any such Schedules, Annexes, Exhibits or Appendices so as to give full force and effect to the provisions of this Agreement.

19.4. Rescission/annulment

The Parties hereby waive the right to seek rescission or annulment of this Agreement. The Parties expressly waive and renounce to, for the benefit of the other Parties, any and all of their respective rights to suspend performance of any of their obligations hereunder in the event of failure by any other Party to perform its obligations hereunder.

19.5. Waiver

Failure by any Party hereto at any time or times to require performance of any provision shall in no manner affect its right to enforce such provision at a later time.

19.6. Invalidity

If any of the provisions of this Agreement is or becomes invalid, illegal or unenforceable in any respect under any law, the validity, legality and enforceability of the remaining provisions shall not in any way be affected or impaired.

19.7. Notices

19.7.1. Notices which may be or are required to be given hereunder by any Party to another shall, unless otherwise stated herein, be in writing and shall be deemed to have been properly given if delivered in person or if sent by express courier service or by facsimile, to the relevant at the address mentioned under Schedule 1 or such other address as may from time to time be designated by any Party hereto by notice addressed to the General Partner (in the case of notice by a Limited Partner) and to the Limited Partners (in the case of notice by the General Partner) to the persons and addresses mentioned under Schedule 1.

19.7.2. Any notice will be effectively served and shall be deemed to be received:

(a) on the day of receipt where any hand-delivered letter is delivered on a Business Day before or during normal working hours;

(b) on the following Business Day, where any hand-delivered letter is delivered either on a Business Day after normal working hours or on any other day;

(c) on the second Business Day following the day of posting from within the Grand Duchy of Luxembourg of any letter sent by post office inland first class recorded delivery mail postage prepaid;

(d) on the third Business Day following the day of posting to an overseas address of any prepaid registered letter;

(e) on the day of transmission where any facsimile or, where applicable, any email is transmitted on a Business Day before or during normal working hours, safe for confirmation of receipt by the deemed recipient; or

(f) on the following Business Day where any facsimile or, where applicable, any email is transmitted either on a Business Day after normal working hours or on any other day, safe for confirmation of receipt by the deemed recipient.

19.7.3. All consents, notices, agreements or approvals provided for or permitted by this Agreement shall be in writing, and a signed copy thereof shall be filed and kept with the records of the Partnership.

19.8. Counterparts

This Agreement may be executed in any number of counterparts, all of which taken together shall constitute one and the same agreement.

19.9. Costs

The Partnership shall be responsible for all the preliminary expenses incurred in relation to or in connection with the establishment of the Partnership, and the execution of this Agreement.

19.10. Assignment

This Agreement may only be assigned in whole, by any Partner, upon transfer of its units in the Partnership in accordance with this Agreement.

19.11. Successors and assigns

Except as otherwise specified in this Agreement, this Agreement shall inure for the benefit of and shall be binding upon the heirs, executors, administrators or other representatives, successors and assigns of the respective Parties hereto.

19.12. Publication

Extracts of this Agreement shall be published to the extent and subject to the conditions prescribed by the Law.

19.13. Governing law

This Agreement shall be governed by and be construed and have effect in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

19.14. Jurisdiction

The Parties irrevocably agree that the competent courts of the City of Luxembourg are to have exclusive jurisdiction to settle any disputes which may arise out of or in connection with this Agreement and that accordingly any suit, action or proceedings arising there from or in connection therewith may be brought in such courts.

Art. 20. General. For each point not foreseen by the present Agreement, the Partners will refer to the Law.

Subscription and Payment

All the units have been subscribed as follows

- 1.- ML POIVRE REAL ESTATE GP, prenamed, one (1) management unit,
- 2.- ML POIVRE REAL ESTATE 1, prenamed, ten (10) ordinary units
- 3.- ML POIVRE REAL ESTATE 2, prenamed, ten (10) ordinary units
- 4.- ML POIVRE REAL ESTATE 3, prenamed, ten (10) ordinary units
- 5.- ML POIVRE REAL ESTATE 4, prenamed, ten (10) ordinary units
- 6.- ML POIVRE REAL ESTATE 5, prenamed, ten (10) ordinary units

All the units have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of five thousand one hundred Euro (EUR 5,100.-) is as now available to the company proof of which has been given to the undersigned notary.

Statement - Costs

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Partnership as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.-.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Partners and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following sole resolution by unanimous vote:

The Partnership's registered office shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en Français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commandité»), et

2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

3. ML POIVRE REAL ESTATE 2, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

4. ML POIVRE REAL ESTATE 3, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

5. ML POIVRE REAL ESTATE 4, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

6. ML POIVRE REAL ESTATE 5, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

(ci-après individuellement, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, un Associé Commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec le Commandité, les Associés, et toute personne mentionnée sous 1. et 2. comme une Partie et collectivement les Parties),

toutes ici représentées par Madame Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Interprétation. A moins que cela ne soit autrement décidé dans cet accord ou requis par le contexte, les principes suivants devront être appliqués dans l'interprétation de cet accord:

(a) toute référence à une personne sera interprétée comme référence à n'importe quel individu, que cela soit une société constituée, une association, une association non enregistrée, un trust, un état ou un agence d'état ou un gouvernement;

(b) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;

(c) les références ci-dessus à un appendice, à une annexe, à une clause, à un paragraphe, à un considérant, à une section, à un objet exposé ou à un agenda sont des références à un appendice des présentes, à une annexe des présentes, à une clause des présentes, à un paragraphe des présentes, à un considérant des présentes, à une section des présentes ou à un agenda aux présentes;

(d) les titres sont pour la convenance de cet accord seulement et n'affecteront pas son interprétation ou sa construction;

(e) n'importe quelles références à cet accord ou à n'importe quels autres accords ou documents seront interprétées comme référence à cet accord ou, selon les circonstances, à un tel autre accord ou document comme cet accord aurait avoir à être modifié ou complété;

(f) les Appendices, Annexes, Exposés et Agenda de cet accord font partie intégrante de cet accord;

(g) n'importe quelles références à des statuts ou traités devront être considérées comme une référence à de tel statuts et ainsi qu'à ces mêmes statuts qui pourrait se trouver modifié ou amendé; et

(h) n'importe quelle référence ci-dessus à inclure sera interprétée comme référence à «inclure mais pas limitée» à moins que le contexte l'exige autrement.

Art. 2. Formation. Par le présent Acte, les Parties établissent entre elles une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le présent Acte sous le nom ML POIVRE DURABLE S.e.c.s (la Société).

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, acquisition, et échange ou par tout autre moyen toute action, unité, et autre titres de participation et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut directement ou indirectement acquérir et investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3. La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds notamment les fonds provenant d'emprunt et/ou de l'émission de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également donner des garanties et consentir des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre nantir, transférer, aliéner ou créer toute sûreté en relation avec tout ou partie de ses actifs.

3.4. En général, la Société peut conduire toutes opérations, prendre toute mesure pour la sauvegarde de ses droits et entreprendre toute transaction directement ou indirectement liée à son projet ou susceptible de les développer ou de les étendre.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché du Luxembourg sur décision de l'Associé Commandité.

4.2. Si des évènements politiques ou économiques se produisent ou sont imminents, qui sont de nature à perturber l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être déclaré avoir été provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales.

4.3. Une telle décision, cependant, ne peut avoir aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration du transfert du siège social doit être prise et portée à la connaissance des tiers par l'Associé Commandité.

Art. 5. Durée. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 6. Capital et unités.

6.1. Le capital de la Société est fixé à cinq mille cent euros (5.100,- EUR) représentés par cinquante (50) unités ordinaires et une (1) unité de commandité.

6.2. Par le présent Acte, l'Associé Commandité souscrit la seule unité de commandité et s'engage à faire une contribution en espèces de cent euros (EUR 100,-)

6.3. Par le présent Acte, chaque Associé Commanditaire souscrit dix (10) unités ordinaires et s'engage à faire une contribution en espèces de mille euros (EUR 1.000,-).

6.4. Toutes contributions au capital doivent être comptabilisées sur le compte d'associé correspondant comme fixé sous l'agenda 1. Le montant global des contributions en espèces s'élevant à cinq mille cent euros (5.100,- EUR) est entièrement payé.

6.5. Toutes les unités émises par la Société sont et resteront nominatives. Chaque unité est indivisible. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Transfert des intérêts.

7.1. L'Associé Commandité ne doit pas vendre, assigner, transférer, échanger, prêter, mettre en gage, faire payer, hypothéquer, gager ou autre transfert ou propriété, volontairement ou par l'application de la Loi, tout ou portion des ses intérêt dans l'association, à moins qu'il n'ait été unanimement approuvé par écrit par tout les Associés Commanditaires. Un tel transfert sera seulement valide si la procédure prévu à l'article 1690 du code Civil est respecté.

7.2. Le transfert d'une unité de commandité dans la Société à un Associé Commanditaire sera seulement valide avec l'accord préalable de l'Associé Commandité. Aucun Associé Commanditaire n'a le droit de transférer ses intérêts à une partie tierce, excepté avec le consentement préalable de l'Associé Commandité et par le biais de l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés. Un tel transfert ne sera valide que s'il respecte la procédure requise à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. Admission d'Associés Commanditaires. L'admission de nouveaux ou additionnels Associés Commanditaires et l'émission d'unités est sujet à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés suivant la manière utilisée à tout amendement de cet accord.

Art. 9. Responsabilités des Associés.

9.1. Associé Commandité

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

9.2. Associé Commanditaire

9.2.1. Les Associés Commanditaires seront des Associés Commanditaires de la Société et ne sont pas responsables à l'égard des tiers, sauf mention expresse de l'Acte ou de la Loi.

9.2.2. Sous réserve de la clause 9.2 Art.1, la responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution dans la société, et sauf disposition légale contraire, rien dans l'acte ne peut supprimer, réduire ou affecter cette limitation, dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations du présent acte et de toutes lois applicables.

Art. 10. Gestion de la Société. La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers. La signature de la Société doit être exclusivement utilisée pour les besoins de la Société et dans les limites de son objet.

Art. 11. Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité.

11.1. L'Associé Commandité a la charge et le contrôle plein et exclusif de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances. Sauf expressément prévu dans le présent Acte ou expressément requis par la Loi, l'Associé Commandité a le droit, et le pouvoir d'accomplir pour le compte de la Société tous actes qui, selon son seul jugement, sont nécessaire, utiles ou souhaitables pour l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités tels que mentionnés ci-dessus. L'Associé Commandité doit consacrer à la Société tout le temps nécessaire à la conduite efficace des affaires de cette dernière.

11.2. L'Associé Commandité et les membres ou employés de l'Associé Commandité ne recevront aucune rémunération de la part de la Société pour leurs tâches. Cependant, tous les coûts et dépenses raisonnables engagés pour le compte de la Société ou en relation avec la gestion de cette dernière seront remboursés par la Société.

11.3. L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment si cette révocation a pour cause une faute lourde, la mauvaise gestion, la mauvaise foi ou la négligence caractérisée par le Commandité dans ses obligations et devoirs d'Associé Commandité de la Société. Une telle révocation ne peut être décidée que par tous les Associés Commanditaires unanimement.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature unique de tout manager A de l'Associé Commandité, (ii) la signature conjointe de tout manager A avec un manager B de l'Associé Commandité ou (iii) la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été valablement délégué dans les conditions des statuts de Commandité. Ce mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

Art. 13. Restrictions concernant les Associés Commanditaires. Aucun Associés Commanditaires ne devra:

(a) Être permit de prendre part, ou d'interférer de quelque manières que ce soit avec le contrôle de la gestion des affaires de la société,

(b) D'avoir des voix prépondérante dans la gestion ou la gestion des fonds de la société, ou

(c) D'avoir de l'autorité ou un pouvoir d'agir en tant que représentant au nom de la société ou de tout autre Associé, d'accomplir quelques actes que ce soient qui engageraient la société ou tout autre Associés, ou de contracter quelque dépenses que ce soient au nom ou pour le compte de la société.

Art. 14. Assemblées des Associés.

14.1. Notice

Les Associés pourront se réunir aussi souvent que nécessaire après avoir reçu convocation de l'Associé Commandité au moins huit jours à l'avance. L'Assemblée Générale des Associés devra avoir lieu au siège social de la société ou à tous autres endroits indiqués dans l'acte de convocation. Si tout les Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, l'acte de convocation peut ne pas être rédigé par écrit.

14.2. Quorum

L'Assemblée Générale des Associés ne pourra pas valablement délibérer si l'Associé Commandité et la moitié (1/2) des Associés Commanditaires ne sont pas présents ou représentés.

14.3. Pouvoirs et droits de vote

Chaque Associés de la Société doit avoir une voix à l'Assemblée Générale des Associés. Chaque Associés peut nommer n'importe quelle personne ou entité comme son/sa représentant en vertu d'une procuration donnée par lettre, télégramme, télex, téléfax ou e-mail, afin qu'il/elle le représente à l'Assemblée Générale des Associés.

14.4. Majorité

Sous réserve d'autre disposition prévue par cet accord, les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires pourront être valablement prises à la majorité simple du total du nombre de votants.

Toutes modifications apportées à cet accord, y compris l'admission de nouveaux Associés Commanditaires, devront requérir la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Année sociale.

15.1. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année de l'exercice comptable, qui commencera à la date de la constitution de la Société et devra se terminer le 31 décembre 2007.

15.2. Chaque année, l'Associé Commanditaire doit établir un inventaire, un rapport de gestion et prépare conformément avec la Loi applicable les états financiers de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'Assemblée Générales Annuelle des Associés devra se tenir, après chaque exercice comptable, le premier mardi du mois d'Avril et devra statuer sur le rapport de gestion, la balance des comptes et des pertes et profits, l'allocation des résultats et donner décharge au Gérant.

Art. 17. Allocation et distribution des pertes et profits.

17.1. Le profit net de la société, déterminé conformément au standard comptable Luxembourgeois, devra être alloué sur le compte des Associés au pro rata de leur moyenne pondéré de leur compte de capital durant l'année comptable.

17.2. Des distributions de bénéfices aux associés seront faites seulement jusqu'au degré des équilibres positifs de compte capital résultant des attributions de bénéfice et seulement si voté par (i) les Associés Commanditaires détenant au moins cinquante pour cent des intérêts du capital dans l'association, et (ii) l'Associé Commandité, tous agissant de bonne foi et à l'exercice de leur discrétion et dans le respect de l'opportunité financière de telles distributions.

17.3. L'Associé Commandité ne doit pas inciter l'Associé à faire une quelconque distribution:

(a) à moins qu'il y ait suffisamment de liquidité disponible;

(b) ou si cela rendrait l'Associé insolvable; ou

ce qui, rendrait l'Associé Commandité responsable de laisser la Société avec des fonds ou profits insuffisants, ce qui la rendrait dans l'impossibilité de pourvoir à ses obligations futures, engagements et frais.

17.4. Les pertes, si il y en a, devront être supportées par les Associé(s) Commanditaire(s) à proportion de la contribution par l'Associé à la Société et devront être déduit du compte de capital des Associé(s) jusqu'à ce que le montant de leur comptes de capital atteigne zéro. Les pertes qui resteront après l'application des provisions devront atteindre le négatif dans le compte de capital de l'Associé Commandité.

17.5. Chaque compte de capital négatif de l'Associé Commandité devra pleinement être restauré avant que chaque Associé Commanditaire ne soit autorisés à recevoir des allocations et distributions dans le respect de leurs comptes de capital et suivant la Section 16.1 des profits qui ont été engendrés suivant la dernière année comptable.

Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société.

18.1. Interdiction de mettre fin à la Société

Excepté ce qui est expressément stipulé dans cet accord, aucun Associé(s) n'a le droit, et chaque Associé(s) convient ici de ne prendre aucune décision qui conduirait à la dissolution, fin, liquidation de la Société. Aucun Associé(s) n'a le droit, et chaque Associé(s) convient ici de ne pas saisir les tribunaux dans le but de dissoudre, mettre fin ou liquider la Société, exception faite d'un quelconque droit donnée par cet accord ou applicable selon la Loi.

18.2. Événements conduisant à la dissolution

La société peut être dissoute:

(d) grâce à une décision des Associés par le biais d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés prise suivant les conditions requises dans cet accord.

(e) suivant la survenance d'un événement spécifié par la Loi; ou

(f) par le biais de la banqueroute, dissolution, liquidation ou suppression de l'Associé Commandité à moins qu'un successeur ne lui ait été nommé.

La Mort, l'incapacité légale, la banqueroute, la dissolution ou l'insolvabilité d'un Associé ne doit pas per se dissoudre la société.

18.3. Fin de la société

La dissolution de la Société sera effective au jour de la réalisation d'un des événements spécifiés dans la section 18.2 ce qui conduirait à la dissolution, mais la société ne prendra pas fin tant que tout les fonds n'auront pas été entièrement distribués, comme prescrit dans la Section 18.5 ci dessous.

Bien que la société soit dissoute et préalablement à la fin de la Société, comme précité, les affaires courantes de la Société et les affaires des Associés, continueront d'être régis par cet accord. Par delà la dissolution, l'Associé Commandité ou, si il n'y en a plus, le liquidateur nommé par la majorité des trois quarts (3/4) des Associés Commanditaires devront liquider les fonds de la Société et distribuer les sommes considérés dans cet accord.

18.4. Clôture

Dans le cas d'une dissolution de la Société pour quelques raisons que ce soit, l'Associé Commandité devra commencer à clôturer les affaires et les investissements des Associés. L'Associé Commandité aura à sa discrétion illimitée tout les pouvoirs de déterminer la manière et les termes de la vente de fonds conformément à une telle liquidation prenant en considération l'activité et l'état du marché pertinent et les finances générales et les conditions économiques.

18.5. Distributions sous liquidation

Les sommes récoltés lors de la liquidation devront être distribués par l'Associé Commandité suivant l'ordre de priorité qui suit:

(a) En premier lieu, pour décharger ou faire les adéquates provisions pour toutes les dettes des Associés et passifs des créanciers, y compris, dans la mesure prévue par la Loi, les dettes dues aux Associés; et

(b) En second lieu, à chaque fond de réserve pour lequel l'Associé Commandité l'aura jugé raisonnablement nécessaire pour n'importe quel contingent ou des passifs imprévus ou obligations de la Société; et

(c) En troisième lieu aux associés, conformément à la section 16 ci dessus.

Art. 19. Divers.

19.1. Représentations et garanties

Chaque partie représente et garantie qu'à la date de cet Accord:

(a) Dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, elle est dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de sa juridiction et a plein pouvoir et autorité, sociétaire et tout autre, et tout permis et licences nécessaires pour poursuivre ses activités comme menées actuellement, de posséder ou détenir en vertu de prêt tous les biens possédés ou loués par elle et de conclure et réaliser ses obligations en vertu de cet Accord et tout autre accord nécessaire aux transactions envisagées ici ou de ce fait auxquelles elle est ou deviendra partie.

(b) L'exécution et la délivrance par elle, et l'accomplissement par elle de ses obligations en vertu de cet Accord ont été dûment autorisés par toutes les actions requises et (présument l'autorisation valable, l'exécution et la délivrance par chacune autre partie) cet Accord constitue une obligation légale, valable et contraignante, exécutoire et en accord avec ses termes.

(c) Ni l'exécution et la délivrance par elle de cet Accord, ni l'achèvement par elle de toutes transactions considérées ici ou par après, ni l'accomplissement par chaque Partie de leurs obligations ci-dessous ou par après, (i) s'oppose ou

s'opposera ou violera à tous égards toute loi existante ou disposition gouvernementale, règlement, jugement ou décision ou tout ordre judiciaire ou administratif ou décret applicable ou contraignant ou à l'un quelconque de ses biens, (ii) s'oppose dans la mesure où c'est une personne morale ou s'opposera à ses documents sociaux, (iii) requiert ou requerra le consentement ou l'approbation, la notification, l'enregistrement, ou prenant tout autre action à cet égard, ou tout ordre, permission de renonciation, exemption, autorisation, consentement, approbation, enregistrement ou inscription de ou avec, toute Autorité Gouvernementale, mis à part pour les éléments ou approbations qui ont été obtenus ou les notifications données ou les inscriptions faites ou tout autre action prise.

(d) Il n'y a pas d'action, procès ou procédure en cours ou, en tenant compte de la situation réelle, après une enquête appropriée, de menaces devant une quelconque cour ou de tout autre commission gouvernementale ou publique, autorité ou agence, ou tout arbitre qui (a) si déterminé de manière préjudiciable, individuellement ou dans son ensemble, aurait un effet substantiellement préjudiciable sur la condition financière d'une Partie à sa capacité à accomplir ses obligations en vertu de cet Accord, ou (b) la mise en cause de la validité et du caractère exécutoire ou en relation avec tout autre voie déterminante à cet Accord ou les transactions envisagées ici ou par après.

19.2. Assurances

19.2.1. Les Associés Commanditaires doivent promptement sur demande de l'Associé Commandité mettre en œuvre toute action et adopter toute résolution requise ou conduisant à la mise en œuvre d'arrangements par et entre eux et la Société en accord avec les dispositions de cet Accord.

19.2.2. Chacun des Associés doit exécuter et délivrer tous les documents et instruments et doit apporter tous ses efforts pour mettre en œuvre toute action supplémentaire comme pouvant être raisonnablement nécessaire ou conseillée pour accomplir ou exécuter diligemment les transactions envisagées ici. De plus, à la première demande de la Société agissant par le biais de son Associé Commandité, les Associés doivent procurer toutes les informations nécessaires permettant à la Société d'accomplir ses obligations en vertu des règles du «Bénéficiaire Economique», en vigueur au Luxembourg.

19.3. L'indivisibilité de l'Accord

Cet Accord constitue l'intégralité des arrangements et l'accord entre les Parties concernant son objet et remplace et révoque tous accords, engagements, arrangements, conceptions ou déclarations précédents de toute nature faits par les Parties ou l'une d'entre elles de manière orale ou écrite (et, si écrite, dans la forme ou non d'un projet) en relation avec cet objet. Dans l'hypothèse d'une ambiguïté entre la formulation de cet Accord et l'un de ses Avenants, Annexes, Exposés ou Appendices, le texte de cet Accord doit prévaloir et les Parties doivent à chaque fois faire tous les amendements à ces Avenants, Annexes, Exposés ou Appendices de manière à donner pleine force et effet aux dispositions de cet Accord.

19.4. Résiliation/ annulation

Les Parties renoncent par la présente au droit de rechercher la résiliation ou l'annulation de cet Accord. Les Parties expressément renoncent, au bénéfice des autres Parties, à tous leurs droits respectifs à suspendre l'exécution de l'une de leurs obligations ci-dessous dans le cas de manquement par l'une des Parties dans l'accomplissement de ses obligations ci-après.

19.5. Renonciation

Le manquement de toute Partie à tout moment ou à chaque fois à requérir l'exécution de toute disposition doit en aucune manière affecter son droit à mettre en œuvre ultérieurement cette disposition.

19.6. Invalidité

Si l'une des dispositions de cet Accord est ou devient invalide, illégale ou inapplicable de quelque manière que ce soit en vertu du droit, la validité, la légalité ou l'applicabilité des dispositions ne doivent en aucune manière être affectés ou détériorés.

19.7. Notifications

19.7.1. Les notifications qui pourraient être ou sont requises doivent être données ci-après par l'une des Parties à une autre, à moins d'être autrement prévu par la présente, par écrit et doivent être considérées comme ayant été correctement données si elles ont été délivrées en personne ou si elles ont été envoyées par un service de courrier express ou par facsimilé, à l'adresse correspondante mentionnée à l'Annexe 1 ou à toute autre adresse pouvant être désignée par toute Partie par le biais d'une notification adressée à l'Associé Commandité (dans le cas d'une notification par l'Associé Commanditaire) et à l'Associé Commanditaire (dans le cas d'une notification par l'Associé Commandité) aux personnes et adresses mentionnées à l'Annexe 1.

19.7.2. Toute notification sera effectivement envoyée et sera considérée comme étant reçue:

(a) Au jour de réception lorsque toute lettre remise en main-propre est délivrée un Jour Ouvrable avant ou pendant les heures normales de travail;

(b) Le Jour Ouvrable suivant, lorsque toute lettre remise en main-propre est délivrée soit un Jour Ouvrable après les heures normales de travail ou tout autre jour;

(c) Le second Jour Ouvrable suivant le jour où a été postée toute lettre envoyée par poste dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'un envoi recommandé prépayé de première catégorie;

(d) Le troisième Jour Ouvrable suivant le jour où a été postée toute lettre provenant de l'étranger par lettre recommandée prépayée;

(e) Le jour de la transmission lorsque le facsimilé or si c'est applicable, tout e-mail transmis un Jour Ouvrable avant ou pendant les heures normales de travail, étant assuré de la confirmation de la réception par destinataire supposé; ou

(f) Le Jour Ouvrable suivant lorsqu'un facsimilé ou lorsque c'est applicable tout e-mail transmis soit lors d'un Jour Ouvrable en dehors des heures normales de travail soit tout autre jour, avec confirmation étant assuré de la confirmation de la réception par destinataire supposé.

19.7.3. Tous les consentements, notifications, accords ou approbations prévus ou permis par cet Accord doivent être écrits, et une copie signée doit être archivée et gardée avec les documents sociaux de la Société.

19.8. Cocontractants

Cet Accord peut être exécuté avec autant de cocontractants, tous pris ensemble devant constituer un seul et même accord.

19.9. Coûts

La société doit être responsable pour toutes les dépenses préliminaires engagées en relation ou en connexion avec la constitution de la Société, et l'exécution de cet Accord.

19.10. Cession

Cet Accord peut être seulement cédé dans son intégralité, par tout Associé, par le transfert de ces unités dans la Société en accord avec cet Accord.

19.11. Successeurs et cessionnaires

Excepté comme autrement spécifié dans cet Accord, cet Accord doit bénéficier et doit lier les héritiers, les exécutants, les administrateurs ou tout autre représentant, successeurs et cessionnaires des Parties respectives.

19.12. Publication

Des extraits de cet Accord doivent être publiés dans la mesure et soumis aux conditions prescrites par la loi.

19.13. Loi applicable

Cet Accord est soumis et interprété et à des effets en accord avec les lois du Grand - Duché du Luxembourg.

19.14. Compétence

Les Parties s'accordent irrévocablement sur le fait que les juridictions compétentes de la ville de Luxembourg ont la compétence exclusive pour trancher tout différend qui pourrait naître concernant cet Accord et ainsi tout procès, action ou procédure en découlant doit être porté devant ces juridictions.

Art. 20. Généralité. Pour tout point non prévu au présent Accord, les Associés se référeront à la Loi.

Souscription et Libération

Les Parts de la Société en Commandite ont été souscrites de la façon suivante:

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP, prédésignée, une (1) unité de commandité
2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
3. ML POIVRE REAL ESTATE 2, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
4. ML POIVRE REAL ESTATE 3, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
5. ML POIVRE REAL ESTATE 4, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
6. ML POIVRE REAL ESTATE 5, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,

La totalité de ces Parts ont été libérées en espèces de sorte que le montant de cinq mille cent Euros (EUR 5.100,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Déclaration - Frais

Le montant approximatif des coûts, dépenses, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit imputés ou facturés à la Société à l'occasion de sa constitution est estimé à environ EUR 2.000,-.

Assemblée Générale Constitutive

Les parties ci-dessus désignées, représentant la totalité du capital souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Associés et, ayant déclaré l'Assemblée régulièrement constituée, ont adopté la résolution unique suivante à l'unanimité:

Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que, sur requête des parties présentes ci-dessus mentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais et sera suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties présentes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du document ayant été donnée aux personnes présentes, dont les noms, prénoms, états civils et domiciles respectifs sont connus du notaire, lesdites personnes présentes ont devant notaire signé ensemble le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43824. - Reçu 51 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018636/242/701.

(080016236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Sefinor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour SEFINOR S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018923/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09907. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour IMMOBILIERE NICOLE S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018927/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09902. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Conchita S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 38.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

CONCHITA S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008018928/1345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09899. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COVIDIEN GROUP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 61.111 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 November 2007.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of VALERA HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.095 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 29 January 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 433 of 10 June 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 September 1999 pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 968 of 16 December 1999.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 21,000 (twenty one thousand United States Dollars), divided into 42 (forty two) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notice;

(b) Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

(c) Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (b) above;

(d) Power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with items (b) and (c) above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

(e) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(A) the accounting year of the Company shall begin on the 29th of September rather than on the 1st of October, and

(B) the accounting year of the Company shall close on the 28th of September of the next year rather than on the 30th September of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 1st of October 2007 shall close on the 28th of September 2008 rather than on the 30th of September 2008.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 29th of September and ends on the 28th of September of the following year.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COVIDIEN GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 novembre 2007.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de COVIDIEN GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 3B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.095 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de la Société. La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 29 janvier 1999 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 433 du 10 juin 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 27 septembre 1999 en vertu d'un acte de Maître Edmond Schroeder, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 968 du 16 décembre 1999.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 21.000 (vingt et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 42 (quarante-deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux points 2. et 3. ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L' Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (A) l'année sociale de la Société commence le 29 septembre, au lieu du 1^{er} octobre, et
- (B) l'année sociale de la Société se termine le 28 septembre de l'année suivante, au lieu du 30 septembre de l'année suivante.

L' Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} octobre 2007 se termine le 28 septembre 2008 au lieu du 30 septembre 2008.

Troisième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 29 septembre et se termine le 28 septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L' Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Too, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39783. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008018657/5770/143.

(080016428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

P.N.G. (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.027.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008018908/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03364. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Euroholding Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.772.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008018909/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04940. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

P.N.G. (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008018907/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03365. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Kenny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.692.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour KENNY S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018939/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09917. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Greenstock, Société Anonyme,
(anc. Baltic Alternative Resources).**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 104.213.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2008018940/1544/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02248. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Eneris Wind Italia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 107.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2008018951/1544/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02255. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.142.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.659,

FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.697.

Both here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established on December 20, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l. (the «Company») with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.142, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1898, of September 6th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to create two categories of shares and decide that the shares of the Company will be held as follows:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., prenamed, holds four hundred (400) class A ordinary shares.

FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, holds one hundred (100) class B ordinary shares.

IV. The shareholders resolve to adopt the Pounds Sterling as accounting and reference currency of the Company with immediate effect.

V. The shareholders resolve to convert the corporate capital of the Company from Euro to Pounds Sterling, at the conversion rate of one point thirty-eight nine hundred fifty-one Euro (€ 1.38951) to one Pound Sterling (€ 1.-), with immediate effect, and resolve that the corporate capital of the Company will be fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98), represented by class A shares and class B shares.

VI. Pursuant to the above resolutions, the class A shares and class B shares of the Company are held as follows:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., prenamed, holds seven hundred nineteen thousand six hundred and seventy-eight (719,678) class A ordinary shares.

FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, holds one hundred seventy-nine thousand nine hundred and twenty (179,920) class B ordinary shares.

VII. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98) represented by seven hundred nineteen thousand six hundred and seventy-eight (719,678) class A ordinary shares and one hundred seventy-nine thousand nine hundred and twenty (179,920) class B ordinary shares, all with a nominal value of one pence (€ 0.01) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.659,

FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.697.

Tous deux ici représentés par M. Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 20 décembre 2007.

Lesquelle procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparante, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.142, constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1898, en date du 6 septembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales et décident que les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., prénommée, détient quatre cents (400) parts sociales ordinaires de classe A, et FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, détient cent (100) parts sociales ordinaires de classe B.

IV. Les associés décident d'adopter la Livre Sterling comme monnaie de référence et de comptabilité de la Société avec effet immédiat.

V. Les associés décident de convertir le capital social de la Société en Livres Sterling, au taux de conversion de un virgule trente-huit neuf cent cinquante et un Euro (€ 1,38951) pour une Livre Sterling (GBP 1,-), avec effet immédiat, et décident que le capital social de la Société sera fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 8.995,98) représenté par des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B.

VI. Suite à aux résolutions ci-dessus, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B seront détenues comme suit:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., prénommée, détient sept cent dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit (719.678) parts sociales ordinaires de classe A, et

FITZROY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, détient cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt (179.920) parts sociales ordinaires de classe B.

VII. Suite à aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 8.995,98) représenté par sept cent dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit (719.678) parts sociales ordinaires de classe A et cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt (179.920) parts sociales ordinaires de classe B, toutes d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

21382

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43387. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008018649/211/123.

(080016620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Sunderland Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 70.740.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SUNDERLAND IMMO S.à r.l., ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70.740, constituée suivant acte reçu le 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 2 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Maître Gérard Turpel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Gérard Schank, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital en euros avec augmentation concomitante de ce capital pour le porter à EUR 12.500,- avec indication d'une valeur nominale de EUR 25,- par action.

2.- Modification de l'article 6 des statuts (capital social).

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales et constate que le capital désormais fixé en euros est de EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 105,33, pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,-, par augmentation du pair comptable de chaque part sociales.

Souscription - Libération

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de EUR 105,33 (cent cinq euros et trente-trois cents) a été souscrit par les associés au prorata de leur participation et libéré intégralement par un apport en espèces de sorte que cette somme est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chaque part à EUR 25,-.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Turpel, R. Uhl, G. Schank, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43407. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008018647/211/55.

(080016653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Albacora Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.658.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALBACORA INVEST S.à r.l. a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Register of Commerce is pending and whose registered office is at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

represented by Maître Jan Böing, lawyer, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the Company is ALBACORA PARTICIPATION S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purposes (i) to hold participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instru-

ments and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the Company.

The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. Capital - Shares - Conversion of share premium - Share premium

Art. 6.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at one million South African Rand (ZAR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) redeemable ordinary shares of class A, with a nominal value of one hundred South African Rand (ZAR 100.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The company shall have an authorised capital of one million one hundred thousand and two hundred South African Rand (ZAR 1,100,200.-) represented by eleven thousand and two (11,002) shares, divided into the following classes:

a) ten thousand (10,000) redeemable ordinary shares of class A having a nominal value of one hundred South African Rand (ZAR 100.-) each, and together with a total aggregate paid-in share premium of one hundred thousand South African Rand (ZAR 100,000.-) (the «A Shares»);

b) one thousand (1,000) ordinary shares of class B having each a nominal value of one hundred South African Rand (ZAR 100.-) and carrying each a share premium of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred South African Rand (ZAR 4,999,900.-) each (the «B Shares»);

c) one (1) redeemable ordinary share of class C having a nominal value of one hundred South African Rand (ZAR 100.-) and carrying a share premium of twenty-two billion nine hundred ninety-four million nine hundred ninety-nine thousand and nine hundred South African Rand (ZAR 22,994,999,900.-) (the «C Share»); and

d) one (1) ordinary share of class D having a nominal value of one hundred South African Rand (ZAR 100.-) and carrying a share premium of four million nine hundred ninety-nine thousand and nine hundred South African Rand (ZAR 4,999,900.-) (the «D Share»).

Unless the context indicates otherwise, the term «share(s)» as used in these articles of association shall refer collectively to the A Shares, the B Shares, the C Share and the D Share.

6.3 The board of managers is hereby authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with an issue premium as indicated above in sections 6.2 b), c) and d), so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares at any time prior to the end of a five (5) year time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

B) Rights of shares

6.4 Each share gives right to one (1) vote.

6.5 The holders of the shares are entitled to the following distributions:

a) The A Shares have a preferential and exclusive right to dividends over all the dividend declarations from the date of subscription of the A Shares until December 20, 2007 inclusive.

b) Dividends will be payable equally on a per share basis; however, the A Shares and the C Share are excluded from any dividend distribution during the first twelve (12) months from December 21, 2007 onwards. Thereafter, the A Shares and the C Share will have a right in preference to the B Shares and the D Share to receive all dividends for eight (8) years. After the initial nine (9) years, dividends will be payable at the discretion of the board of managers with all shares carrying the same dividend right on a per share basis. There are no fixed redemption dates for the shares.

c) Upon the winding up of the company, all shareholders are entitled to the return of capital *pari passu* and in proportion to capital invested. For the purpose of this clause c), the term «capital invested» shall mean the nominal value per share together with share premium paid up, if any on each such share.

C) Conversion of share premium

6.6 The share premium paid upon the C Share (the «C Share Premium») is convertible into newly issued C shares (the «New C Shares») for the sole purpose of voting at an extraordinary general meeting of the shareholders which shall resolve upon the dissolution and liquidation of the company and which shall deal with no other business.

6.7 The conversion of the C Share Premium into New C Shares shall be subject to the following provisions:

a) Any shareholder is entitled to call the extraordinary general meeting of the shareholders, which shall have two (2) items on the agenda: (i) the conversion of the C Share Premium and any portion of the legal reserve funded through an allocation of funds received as C Share Premium into New C Shares and (ii) the dissolution and liquidation of the company.

b) Any New C Shares to be issued pursuant to this article 6 are to be issued exclusively to the existing holder(s) of the C Share.

c) The only business that may be transacted at that meeting is limited to the two (2) above mentioned items, which must be both considered together at such meeting (rather than either one only). The meeting shall first resolve on the conversion of the C Share Premium and any portion of the legal reserve funded through an allocation of funds received as C Share Premium into New C Shares pursuant to the quorum and majority provisions as set forth under article 15. The same shareholders' meeting subsequently resolving on the dissolution and the liquidation of the company shall take into consideration the New C Shares issued pursuant to the first agenda item of that shareholders' meeting, the quorum and majority provisions being determined with reference to article 15.

If, at the extraordinary general meeting referred to in this article 6.7, any vote is expressed against the conversion of the C Share Premium into New C Shares, the company will automatically be dissolved and put into liquidation pursuant to article 15.4.

d) The holder of the C Share shall be entitled to receive one (1) New C Share for each one hundred South African Rand (ZAR 100.-) of the C Share Premium paid up in respect of such C Share (whether allocated to the special premium reserve or to the legal reserve) to be converted into New C Shares.

e) The New C Shares shall have the same rights, privileges, restrictions and conditions as those attached to the existing C Share.

D) B Shares Share Premium

The funds received as share premium of the B Shares (the "B Shares Share Premium") upon issuance of the B Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the disposal of the shareholders and board of managers, as the case may be, for the payment of dividend and liquidation distributions on the B Shares pursuant to the provisions of article 6.5.

Art. 7. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares *inter vivos* to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

For all other formalities, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The Company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

The Company's share register shall be kept and maintained at all times in Luxembourg.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. Management

Art. 9. The Company is administered by a board of managers composed of four (4) managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. There shall be two (2) classes of managers: the «Class A Managers» and the «Class B Managers», provided that at all times, two (2) members of the board of managers shall be Class A Managers and the other two (2) members of the board of managers shall be Class B Managers. The general meeting of shareholders electing the managers shall appoint each such manager to one (1) of the two (2) classes. The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

Only the holder(s) of the A Shares shall have the right to propose candidates for election to the board of managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 10. The managers may elect amongst themselves a Class A Manager who will act as the chairman of the board and who shall not be a UK tax resident person. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented at the meeting and (ii) at least one (1) A manager and one (1) B manager are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11. Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the Company to one (1) or more managers who shall not be UK tax resident person and who will be called "Director (s)". No business shall be transacted by the Director(s) in the UK. In case of a plurality of Directors, no meetings of the Directors shall take place in the UK.

The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the joint signature of any two (2) Directors in case there is a plurality of Directors, and, in case there is only one Director, by the sole signature of the Director), the Company is bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15.

15.1 At any time during which the Company only has one (1) shareholder, that sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.

15.2 All general shareholders' meetings, other than those held in respect of matters set forth in article 15.3, shall be called ordinary general shareholders' meeting. At an ordinary general shareholders' meeting, a resolution is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty percent (50%) of the total issued share capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Approval of the financial statements,
- Allocation of the profits,
- Declaration of an annual distribution,
- Appointment and removal of managers.

15.3 The following matters require approval in an extraordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Any amendment to the articles of association of the Company,
- Any increase or decrease in the share capital of the Company (except for increases to be decided by the board of managers in accordance with the authorisation set forth in article 6.3), and
- Any change to the rights of the shares.

15.4 A resolution shall be validly passed at an extraordinary shareholders' meeting if it is unanimously approved by all the shareholders save for an extraordinary shareholders' meeting held in respect of:

a) the conversion of the C Share Premium into New C Shares pursuant to article 6.7 which shall be validly passed if a majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital vote in favour of the conversion, it being understood that any vote against the conversion will automatically trigger the Company's dissolution and liquidation, and

b) the dissolution and liquidation of the Company, including the dissolution and liquidation in accordance with article 6.7, which shall be validly passed if a majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the nominal value of the share capital of the company vote in favour of the resolution.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet. Profits of the Company shall be calculated in accordance with the provisions of Section XIII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of December 19, 2002, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time.

Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 19. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three (3) conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the articles of association of the Company.

Art. 20. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21. The Company may be dissolved and put into liquidation at any time by a resolution of the general meeting of the Company taken in compliance with the quorum and voting majorities set forth in article 15.4. Any such general meeting may be called either by the board of managers or by any shareholder of the Company.

At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed by the shareholders who will determine their powers and their remuneration in compliance with the quorum and voting majorities set forth in articles 15.3 and 15.4 above.

Art. 22. All matters not specifically provided for in the present articles of association, shall be governed by the existing applicable laws.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by ALBACORA INVEST S.à r.l, prenamed.

The shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of one million South African Rand (ZAR 1,000,000.-), together with an aggregate issue premium of one hundred thousand South African Rand (ZAR 100,000.-) so that the amount of one million one hundred thousand South African Rand (ZAR 1,100,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Out of this amount of one million one hundred thousand South African Rand (ZAR 1,100,000.-), an amount of one hundred thousand South African Rand (ZAR 100,000.-) shall be allocated to the legal reserve fund of the Company so that the legal reserve is fully constituted.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Valuation

For registration purposes the share capital, together with the share premium, is valued at one hundred eleven thousand nine hundred and forty-five euro (111,945.- EUR).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four).

The meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr André Lecoq, born on 24 July 1971 in B-Waimes, residing professionally at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- Mr Pierre Malevez, born on 23 April 1953 in B-Liège, residing professionally at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

The meeting appoints as B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Jean Bodoni, born on 12 July 1949, in B-Ixelles, residing professionally at 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg;
- Mrs Romaine Fautsch, born on 1 September 1962 in L-Esch-sur-Alzette, residing professionally at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

2. Is appointed as auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the company's accounts of the first financial year: DELOITTE S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALBACORA INVEST S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, représentée par Jan Böing, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le [10] décembre 2007.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle a déclaré vouloir constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet -Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est ALBACORA PARTICIPATION S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société a pour objets de (i) détenir des participations, des valeurs mobilières et des comptes de dépôts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères ou des 'trusts', acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets, instruments participant au profit, et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et de (ii) lever des fonds, de manière directe ou indirecte, (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust») par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusif de professionnels, de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de les prêter, exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

La Société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception de levées de fonds auprès du public. En particulier, la Société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (à l'exclusion des émissions publiques d'obligations) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et (iii) de nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la Société.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, les 'trusts' à établir à l'étranger).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales - Conversion de la prime d'émission - Prime d'émission

Art. 6.

A) Capital social

6.1 Le capital social est fixé à un million de Rands sud-africains (ZAR 1.000.000,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales ordinaires rachetables de Classe A ayant une valeur nominale de cent Rands sud-africains (ZAR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 La Société devra avoir un capital autorisé d'un million cent mille deux cents Rands sud-africains (ZAR 1.100.200,-), divisé en classes suivantes:

a) dix mille (10.000) parts ordinaires rachetables de classe A ayant une valeur nominale de cent Rand sud-africains (ZAR 100,-) chacune, et couplées avec une prime totale agrégée comprise versée de cent mille Rands sud-africains (ZAR 100.000,-) (les «Parts A»);

b) mille (1.000) parts ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de cent Rands sud-africains (ZAR 100,-) chacune, à chacune desquelles est attachée une prime d'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Rands sud-africains (ZAR 4.999.900,-) (les «Parts B»)

c) une (1) part ordinaire rachetable de classe C ayant une valeur nominale de cent Rands sud-africains (ZAR 100,-) à laquelle est attachée une prime d'émission de vingt-deux milliards neuf cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Rands sud-africains (ZAR 22.994.999.900,-), (la «Part C») et

d) une (1) part ordinaire de classe D ayant une valeur nominale de cent Rands sud-africains (ZAR 100,-) à laquelle est attachée une prime d'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Rands sud-africains (ZAR 4.999.900,-) (la «Part D»),

A moins que le contexte l'indique autrement, le termes «part(s)», tels qu'utilisé dans le présent acte renvoi collectivement aux Parts A, Parts B, Part C et Part D.

6.3 Le conseil de gérance est, par le présent acte autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-dessus, avec une prime d'émission correspondant comme indiqué dans les sections 6.2 b), c) et d), afin de ramener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts à tout moment avant la fin d'une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet sous les présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-dessus.

Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour enregistrer la modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les étapes requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La période de cette autorité pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des détenteurs de parts de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

Le capital autorisé ou le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en accord avec les dispositions légales luxembourgeoises.

B) Droits des parts sociales

6.4 Chaque part donne droit à une (1) voix;

6.5 les détenteurs des parts ont le droit aux distributions suivantes:

a) Les Parts A ont un droit préférentiel et exclusif sur toutes les déclarations d'émissions de dividendes de la date de leur souscription jusqu'au 20 décembre 2007 inclus.

b) Les dividendes sont payables pour chaque part sur une base égale, toutefois les Parts A et la Part C sont exclues de tout droit au dividende dans un délai de douze (12) mois à compter du 21 décembre 2007. Ensuite, les Parts A et les Parts C auront un droit préférentiel sur les Parts B et D pour tous les dividendes sur une période de huit (8) ans. Après les neufs (9) premières années, avec toutes les parts donnant droit au même droit au dividendes les dividendes seront payables à la discrétion du conseil de gérance, sur la base du pro-rata. Il n'y a pas de date de rachat prédéterminée pour ces parts.

c) Au moment de la liquidation de la Société, tous les associés ont le droit au remboursement du capital pari passu, et ce, en proportion du capital investi. Aux fins de la présente clause c), le ternie «capital investi» signifie la valeur nominale individuelle d'une part avec, s'il y a lieu la prime d'émission payée.

C) Conversion de la prime d'émission

6.6 La prime d'émission payée pour la Part C (la «Prime Part C») est convertible en nouvelles Parts C (les «Nouvelles Part(s) C») aux seules fins de voter lors d'une assemblée générale d'associés, qui aura pour unique objet la prise de décision d'une éventuelle dissolution et liquidation de la Société.

6.7 La conversion de la Prime Part C primes pour les Nouvelles Parts C obéit aux dispositions suivantes:

a) Tout associé a le droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire, qui aura deux articles à son agenda: (i) la conversion de la Prime Part C pour les Nouvelles Parts C et le financement de toute portion des réserves légales par une allocation des fonds reçus par la Prime Part C par l'intermédiaire des Nouvelles Parts C et (ii) la dissolution et la liquidation de la Société.

b) Toute Nouvelle Part C en phase d'être émise en application du présent article 6 ne peut être émise qu'au profit du/des détenteur(s) déjà existant(s) de Parts C.

c) Le seul sujet qui peut être abordé lors de cette assemblée se limite aux deux articles susmentionnés, qui doivent être considérés ensemble durant cette assemblée (plutôt que séparément). L'assemblée doit, en respectant les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 15, en premier se prononcer sur la conversion de la Prime Part C et toute portion des réserves légales par allocation des fonds reçus par la Prime d'Emission C par l'intermédiaire des Nouvelles Parts C. Ensuite, la même assemblée portant sur la dissolution et la liquidation devra prendre en compte les nouvelles parts C émises, en respectant les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 15.

Si lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en vertu du présent article 6.7, le moindre vote est exprimé contre la conversion de la Prime Part C en Nouvelles Parts C, la Société est automatiquement dissoute et mise en procédure de liquidation selon les termes de l'article 15.4.

d) Le détenteur de Parts C a le droit de recevoir une (1) Nouvelle Part C pour cent South African Rad (ZAR 100,-) payé dans la Prime Part C pour chaque action (que cette prime ait été alloué aux réserves légales ou à la réserve destinée à la prime spéciale) devant être converti en Nouvelles Parts C.

e) Les Nouvelles Parts C donnent les mêmes droits, privilèges, restrictions et conditions que ceux attachés aux Parts C déjà existantes.

D) Primes d'Emissions des Parts B

Les fonds perçus au titre de la prime d'émission attachée aux Parts B (la «Prime Parts B»), au moment de l'émission des Parts B sont alloués à une réserves spéciale de primes, à l'exception de ceux alloués aux réserves légales. La prime spéciale de réserve est, selon le cas, à la disposition des associés et du conseil de gérance pour le paiement de dividendes et de distributions de boni de liquidation sur les Parts B en vertu des stipulations de l'article 6.5.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour tout autres formalités, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la Société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La Société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

À moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Le registre des associés est tenu et mis à jour à tout moment au Luxembourg.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. Administration

Art. 9. La Société est administrée par quatre (4) gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Gérant. Il est établis deux (2) classes de gérants: Les «gérants de Classe A» et le «gérants de Classe B», à condition qu'à tout moment, deux (2) membres du conseil de gérance soient des gérants de Classe A et deux (2) autres soient des Gérants de Classe B. L'assemblée générale des associés dont l'objet est la nomination des associés doit affecter chacun des gérants à une (1) des deux (2) classes. Les pouvoirs des gérants, ainsi que leur rémunération sont déterminés lors de l'assemblée générale des associés.

Seul(s) le(s) détenteur(s) de Part(s) A ont/a le droit de proposer les candidats aux élections des membres du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation.

Art. 10. Les gérants peuvent choisir parmi eux un gérant de classe A qui sera président du conseil de gérance et qui ne peut en aucun cas avoir sa résidence fiscale au Royaume Uni. En l'absence du président, un autre gérant peut présider la réunion. Les obligations du président consistent en veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent article 10 et en présidant les réunions du conseil de gérance.

En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

À moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendront. Aucune affaire ne peut pas être traitée à une assemblée du conseil de gérance sans que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants soient présents à la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (i) une majorité de membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et (ii) au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 11. Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants, qui ne doit/doivent pas être résident(s) fiscalement au Royaume-Uni et qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière». Aucune affaire ne doit être traitée par le(s) délégué(s) à la gestion journalière au Royaume-Uni. En cas de pluralité de gérants délégués à la gestion journalière, aucune réunion des délégués à la gestion journalière ne se déroulera au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) délégués à la gestion journalière, s'il y en a plusieurs, et par la seule signature du délégué à la gestion journalière, s'il y en a qu'un (1) seul), la Société est engagée par la signature conjointe de un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15.

15.1 A tout moment où la Société a un (1) associé unique, cet associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés

en vertu de la section XII de la Loi sur les sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

15.2 Toute assemblée générale d'associé qui n'est pas mentionnée dans l'article 15.3 s'appelle assemblée générale ordinaire. Lors d'une Assemblée générale ordinaire, une résolution est valablement adoptée à la majorité simple qui se traduit par plus de cinquante (50) pourcent du capital social libéré et souscrit. Les décisions suivantes requièrent une approbation lors d'une assemblée générale ordinaire (liste non exhaustive)

- approbation des documents financiers,
- allocation des profits,
- déclaration d'une distribution annuelle,
- élection ou révocation des gérants.

15.3 Les décisions qui suivent nécessitent une approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire:

- tout changement statutaire,
- toute augmentation ou réduction du capital social (à l'exception d'augmentation décidée par le conseil de gérance en respect de l'autorisation prévue à l'article 6.3) et,
- tout changement aux droits afférents aux parts,

15.4 Une résolution est valablement adoptée en assemblée générale extraordinaire lorsqu'elle est adoptée par tous les associés, à l'exception d'une assemblée générale extraordinaire portant sur:

- a) la conversion de la Prime C en de Nouvelles Parts C en application de l'article 6.7 des présents Statuts qui est valablement adopté si la majorité per capita des associés l'approuvent, sachant que tout vote contre la conversion déclenchera automatiquement la dissolution et la liquidation de la Société et;
- b) la dissolution et liquidation de la Société, y compris la dissolution et la liquidation en vertu de l'article 6.7, qui doivent être valablement adoptées par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social ayant voté en faveur de la résolution

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la Société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les profits de la Société seront calculés conformément aux dispositions de la section XIII de la Loi sur les sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et toutes autres dispositions légales de lois qui viendront modifier, remplacer, ou compléter lesdites dispositions.

Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 18. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Le conseil de gérance est autorisé aussi souvent qu'il l'estime opportun et a tout moment durant l'exercice financier, à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, sujet à trois (3) conditions: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires

ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer des l'existence de profits distribuables suffisants.

Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin de l'exercice financier plus tout profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour la distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des disposition de la Loi sur Les sociétés ou des présents statuts.

Art. 20. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment par une résolution de l'assemblée générale adoptée en respect du quorum et des règles de majorité prévue à l'article 15.4 Une telle assemblée peut être convoquée soit à l'initiative du conseil de gérance, soit par un associé.

Au moment de la liquidation, cette dernière est prise en charge par un ou plusieurs liquidateur(s) dont la nomination, les pouvoirs et la rémunération sont déterminés par les associés en conformité avec les règles de quorum et de majorités de votes établies aux articles 15.3 et 15.4 ci dessus.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les présents statuts est régi par les lois applicables.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par ALBACORA INVEST S.à r.l, préqualifiée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire à hauteur d'un montant d'un million de Rands sud-africains (ZAR 1.000.000,-), avec une prime d'émission dont la valeur totale est de cent mille Rands sud-africains (ZAR 100.000,-) de sorte que la somme d'un million cent mille Rands sud-africains (ZAR 1.100.000,-) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Parmi cette somme d'un million cent mille Rands sud-africains (ZAR 1.100.000,-), la somme de cent mille Rands sud-africains (ZAR 100.000,-) est allouée à la réserve légale, de telle sorte qu'elle soit entièrement constituée.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social, ensemble avec la prime d'émission, est évalué à cent onze mille neuf cent quarante-cinq euros (111.945,-EUR).

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille euros (3.000,-EUR).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les nombre de gérants est fixé à (4) quatre.

Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

- Monsieur André Lecoq, né le 24 juillet 1971 à B-Waimes, avec adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Malevez, né le 23 avril 1953 à B-Liège, avec adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Bodoni, né le 12 juillet 1949, à B-Ixelles, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg;

- Madame Romaine Fautsch, née le 1^{er} septembre 1962 à L-Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg.

2. Est nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes du premier exercice social: DELOITTE S.A., établie au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Böing, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5739. — Reçu 1.119,45 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008018766/231/657.

(080016820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 janvier 2008.

Pour IN GLOBO CONSULT S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018937/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09286. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

SE Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 janvier 2008.

Pour SE CONSULT S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018938/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09288. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Transition Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. GeoSat S.A.).**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2008018952/1544/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02256. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

GeoSat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 76.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2008018953/1544/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02257. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Romanza Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.659.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DERVINIA LIMITED, a company recorder with the Registrar of Companies and Official Receiver in Nicosia (Cyprus) under number HE 196775, with its registered office at 27, Pindarou, ALPHA BUSINESS CENTER, 2nd Floor, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, here represented by Mrs Nerea Nazábal Jiménez, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 7, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of ROMANZA INVESTMENTS S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 127.659, incorporated pursuant to a deed of the notary Jan Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on April 4, 2007 published on June 28, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1295.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from ROMANZA INVESTMENTS S.à.r.l. into AVRORA REALTY GROUP S. à r.l. and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 1.** The company's name is AVRORA REALTY GROUP S. à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DERVINIA LIMITED, enregistrée auprès du «Registrar of Companies and Official Receiver» de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 196775, avec siège au 27, Pindarou, ALPHA BUSINESS CENTER, 2nd Floor, P.C. 1060, Nicosie, Chypre, ici représentée par Madame Nerea Nazábal Jiménez, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée ROMANZA INVESTMENTS S.à.r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.659, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 juin 2007 numéro 1295.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de ROMANZA INVESTMENTS S.à.r.l. en AVRORA REALTY GROUP S. à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de AVRORA REALTY GROUP S. à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Nazábal Jiménez, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40943. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008018698/202/67.

(080016769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Duferco Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.308,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de DUFERCO REAL ESTATE S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises

auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toute opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manières à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 29 janvier 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature du Président du Conseil d'Administration ou toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société anonyme de droit luxembourgeois DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille vingt-cinq euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Antonio Gozzi, né le 15 avril 1954 à Chiavari (Italie) et demeurant au 23, Corso Lima à I-16043 Chiavari, président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Bruno Bolfo, né le 11 août 1941 à Lavagna (Italie) et demeurant au 4, Via G. Vicari à CH-6900 Lugano-Cassarate;
 - c) Monsieur Benedict John Sciortino, né le 29 juin 1950 à New York (USA) et demeurant au 34, Via Motta à CH-6900 Lugano;
 - d) Monsieur Bruno Beernaerts, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.590.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 janvier 2008, Relation GRE/2008/561. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008018768/231/239.

(080016805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Specialist Investment Funds (2), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SPECIALIST INVESTMENT FUNDS* (2)

Signature

Référence de publication: 2008018957/8334/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10059. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Beeckesteyn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008018956/6295/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00270. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Kemm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.590.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

KEMM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008018962/2163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10041. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Kemm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.590.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

KEMM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008018963/2163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10047. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Ashby, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 44.302.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008018905/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03367. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Euroconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

EUROCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008018964/2163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10050. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Euroconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

EUROCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008018965/2163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10053. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Alcea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 69.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2008018955/1544/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02260. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Seril, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008018910/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04316. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Alcea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 69.303.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2008018954/1544/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02259. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Alpe-Lux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.742.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

ALPE-LUX

Signature

Référence de publication: 2008018966/2163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10057. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.262.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008018904/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03369. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 63.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018930/1345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09896. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 janvier 2008.

Signature

Secrétaire général

Référence de publication: 2008018994/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09589. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Euro Gastronomie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008018999/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09818. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

BSN Financing Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.701.

Le bilan de clôture au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008018998/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07588. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Les Lingerie Classiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 30, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 57.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018990/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01554. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

ELITT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018986/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01559. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

PCC Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.512.975,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.820.

Par résolution circulaire en date du 10 janvier 2008, les gérants ont transféré le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019091/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08666. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.003.150,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

Par résolution circulaire signée en date du 10 janvier 2008, les gérants ont transféré le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019095/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08665. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 30.003.850,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

Par résolution circulaire en date du 10 janvier 2008, les gérants ont transféré le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019086/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

BTP Investments Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.166.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008019098/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

BayernLB HEDGE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.497.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, die am 8. Januar 2008 in Luxemburg stattfand

Die außerordentliche Generalversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder,

Herrn Dieter Burgmer, ehem. Mitglied des Vorstandes Bayerische Landesbank München, Vorsitzender des Verwaltungsrates des BayernLB HEDGE FONDS, 4E, Krennerweg, D - 81479 München,

Herrn Henri Stoffel, Administrateur-Directeur der Banque LBLux, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates des BayernLB HEDGE FONDS, 24, Rue Pierre Weydert, L- 5891 Fentingen,

Herrn Michael O. Bentlage, Sprecher der Geschäftsführung der BayernInvest KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH München, Mitglied des Verwaltungsrates des BayernLB HEDGE FONDS, 2, Mohnweg, D- 86391 Stadtbergen,

Herrn Alain Weber, Directeur der Banque LBLux, Mitglied des Verwaltungsrates des BayernLB HEDGE FONDS, 19, rue Dr. Emilie Colling, L- 4069 Esch/Alzette,

mit Wirkung zum 9. Januar 2008 ab.

Die außerordentliche Generalversammlung wählt mit Wirkung zum 9. Januar 2008 als Mitglieder des Verwaltungsrates des BayernLB HEDGE FONDS,

Herrn Michael O. Bentlage, Sprecher der Geschäftsführung der BayernInvest KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH München, 35, Karlstraße, D - 80333 München,

Herrn Dr. Oliver Schlick, Geschäftsführer der BayernInvest LUXEMBOURG S.A., 3, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg,

Herrn Alain Weber, Directeur der Banque LBLux, 3, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg und

Herrn Guy Schmit, Geschäftsführer der BayernInvest LUXEMBOURG S.A., 3, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Januar 2008.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

G. Schmit / K. Mertes-Tegebauer

Référence de publication: 2008019111/2517/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

La Continentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.317.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018916/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07946. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Consilium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 36.219.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008018893/5307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02873. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Fini International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.789.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018981/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09020. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Edinformatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018972/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09197. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.
